Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 2026-220
ID : 022-242200715-20261112-220_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
35	**3**

Date de la convocation
5 Novembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 novembre 2026

et publication le 20 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 novembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle de la culture et des Loisirs de plounévez-Quintin, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Pascal Olivier – Clément Sauzay – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner – Jacques Troël – Georges Galardon - Eléonore Kogler – Michel Ollivier - Stéphanie Dosselin – Julie Cloarec – Hermine Le Garlantezec – Stéphanie Verger – Véronique Loriot Le Guillou – Guillaume Robic – Guy Bouchez - Jean-Pierre Mougeot

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Catherine Boudiaf
Madame Magalie Corgniec excusée donne Pouvoir à Madame Stéphanie Dousselin
Monsieur Pierre-Yves Daniel excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Antonia Sérandour et Monsieur Christophe de Quélen sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Clément Sauzay

Délibération 220.2026 Attribution d'une subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne (Direction Territoriale 22) pour l'organisation d'un évènement sur le territoire.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la Direction Territoriale des Côtes d'Armor de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne a organisé le 4 novembre dernier, à la salle des fêtes Guillaume Le Caroff de Rostrenen, une « Soirée de l'excellence artisanale ».

Lors de cet évènement, ont été mis à l'honneur des artisans des territoires de la CCKB et de Loudéac Communauté Bretagne Centre au travers de quatre catégories :

- Artisans d'art
- Artisans de plus de 30 ans d'activité
- Maîtres d'apprentissage
- Apprentis

10 artisans et apprentis du territoire de la CCKB ont été mis à l'honneur lors de cette soirée :

Nom	Activité / filière	Commune
Catégorie : Artisan d'art		
Mona-Louise GILET	RIZOM – Atelier textile	Bon Repos sur Blavet
Catégorie : Artisan de plus de 30 ans d'activité		

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20261112-220_2026-DE

Gilles COGEN	Coiffure	Maël-Carhaix
Jean-François DECLERCQ	Transport - Ambulance	Glomel
Sylvie DECLERCQ	Transport - Ambulance	Glomel
Daniel FROSIO	Précision Mécanique	Plélauff
Michèle LE CORVELLER	Institut de Beauté	Plouguernével
Olivier LE PROVOST	Boulangerie - Pâtisserie	Plouguernével
Murielle LE PROVOST	Boulangerie - Pâtisserie	Plouguernével
Catégorie : Maîtres d'apprentissage		
Laurent MAESEELE	Boulangerie – Pâtisserie	Rostrenen
Catégorie : Apprenti		
Tom SAINT-JALMES	Bac Maintenance Véhicule	Rostrenen

Mona-Louise GILET a été désignée Coup de Cœur du jury dans sa catégorie.

Dans ce cadre, la CCKB avait été sollicitée par la Direction Territoriale des Côtes d'Armor de la CMA Bretagne en vue de l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € pour permettre l'organisation de l'évènement, dont le budget prévisionnel était établi à 9 000 €.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la commission Développement Economique, Agriculture et Filières Locales de la CCKB a émis un avis favorable quant à cette demande, et propose l'attribution d'une subvention de 1 000 €.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- D'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à la Direction Territoriale des Côtes d'Armor de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne pour l'organisation d'une « *Soirée de l'excellence artisanale* » à Rostrenen le 4 novembre 2026 ;

- De mandater la Présidente pour inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Monsieur Clément Sauzay

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.